

(Nom) écrit en bâtarde. } M. *Varenard de Billy* N° MATRICUL. *628*

Prénoms : *Henry Marie* Surnom : _____

Né le *8 Novembre 1857*, à *Paray-le-Monial* canton d *u dit* départ. d *Loire*

ÉTAT-CIVIL ... fils de *François-Denis Marie Louis* et de dame *Maublanc de Chiscul Henriette Eliekt*

domiciliés à *Paray-le-Monial* canton d *u dit* départ. d *Loire*

Marié le *27 février 1886*, à d *lle Pericaud Jeanne Marie Thérèse Suzanne Alexandrine*

alors domiciliée à *Eyry, Rue S. Dominique* canton d *u dit* départ. d *du Rhône*

Autorisation d (1) *en date du 11 février 1886* enfants masculin féminin

SIGNALEMENT. { Cheveux *bruns*, sourcils *bruns*, yeux *bruns*, front *développé*, nez *droit*, bouche *moyenne*, menton *rond*, visage *ovale*, taille de 1 mètre *70* cent. Taille rectifiée : _____

Marques particulières : _____

Arrivé au corps le *10 Mai 1880*, comme *Major*

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS CORPS, positions diverses, écoles, missions, etc., où l'officier a servi.	GRADES SUCCESSIVEMENT obtenus.	DATES correspondant à chacune DES INSCRIPTIONS des colonnes 1 et 2.	DURÉE DES SERVICES						OBSERVATIONS.	
			EN ACTIVITÉ.			EN NON-ACTIVITÉ.				
			Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<i>École spéciale Militaire (E. V.)</i>	<i>Élève</i>	<i>28 Octobre 1875</i>								<i>A. — Rang du 1^{er} Octobre 1877 A obtenu à l'école spéciale M^{re} le numéro 191 aux examens de sortie sur 345 élèves. A suivi les cours de l'école de Cavalerie du 31 Octobre 1877 au 13 octobre 1878 comme officier élite; a obtenu aux examens de sortie le n° 16 sur 81 élèves avec la note générale « Bien ».</i>
<i>11^e Régiment de Chasseurs</i>	<i> Sous-Lieutenant</i>	<i>30 Septembre 1877</i>								
<i>3^e Régiment de Hussards</i>	<i>d =</i>	<i>18 Octobre 1878</i>								
<i>d =</i>	<i>Lieutenant</i>	<i>3 Février 1882</i>								
<i>d =</i>	<i>Lieutenant en 1^{er}</i>	<i>1^{er} Décembre 1885</i>								
<i>10^e Régiment de Hussards</i>	<i>Capitaine en 2^e</i>	<i>13 Février 1888</i>								
<i>17^e Régiment de Chasseurs</i>	<i>Capitaine Comm.</i>	<i>12 Février 1890</i>								
<i>2^e Régiment de Hussards</i>	<i>Major</i>	<i>24 Avril 1900</i>								
TOTAUX à reporter. ...										

(1) Indiquer, suivant le cas, de qui émane l'autorisation de mariage, ainsi que la date de cette autorisation.
 (2) Indiquer, s'il y a lieu, les renseignements relatifs aux séparations de corps et de biens, au divorce, au veuvage, à un nouveau mariage, option, changements de nom (dates du décret ou du jugement), etc.

